



*Institut de **défense** pénale*

SAMEDI 13 DECEMBRE 2014
8H30 – 17H30
PARIS

ATTENTION !

SEMINAIRE
A PARIS

SEMINAIRE DE FORMATION

MAISON DE L'AMERIQUE LATINE – PARIS
(217 boulevard Saint Germain - 75007)

L'AVOCAT AU CŒUR DES AFFAIRES

ASPECTS DEONTOLOGIQUE, JURIDIQUE ET TECHNIQUE

Conférence conçue et animée par

Alain MOLLA, Avocat honoraire-Cabinet MOLLA-BASS (MARSEILLE)

Philippe VOULAND Avocat au Barreau de MARSEILLE-Cabinet VOULAND-GRAZZINI

1. LA PRUDENCE RENFORCEE EN DROIT DES AFFAIRES

Le risque pénal. L'avocat, avant, pendant, après infraction. Le risque de complicité, les outils de détection. Le travail d'équipe. L'exemple du blanchiment

Jean-Michel DARROIS, avocat au Barreau de PARIS- Cabinet DARROIS-VILLEY-MAILLOT-BROCHIER

2. L'AVOCAT « CONFRONTE » A SON CLIENT PERSONNE MORALE

- Exploiter la compétence du client, l'aider à changer son système de pensée ;
- La recherche de la vérité : une expertise privée ;
- Le cas particulier de l'obligation de dénonciation...

Daniel SOULEZ-LARIVIERE, avocat au Barreau de PARIS Cabinet SOULEZ-LARIVIERE&ASSOCIES

3. UNE PRATIQUE PLUS ACCESSIBLE QUE CE QUE L'ON CROIT : L'AVOCAT DEVANT L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS

Présentation, saisine, utilité directe ou indirecte pour les plaignants ;
Quelle place pour l'écrit et la parole ?

**Eric DEZEUZE, avocat au Barreau de PARIS Cabinet BREDIN-PRAT
et un magistrat de l'AMF**

P
R
O
G
R
A
M
M
E

4. L'ACTUALITE BRULANTE (1) EN DROIT PENAL DES AFFAIRES (FISCAL) : NE BIS IN IDEM

L'arrêt GRANDE-STEVENSON et autre / ITALIE (CEDH 4 mars 2014) révolutionne-t-il la matière ? Paralyse-t-il l'administration fiscale ou le parquet ?

Charlotte PLANTIN, avocat au Barreau de PARIS- Cabinet SOLFERINOASSOCIES

5. L'ACTUALITE BRULANTE (2) : LE PARQUET NATIONAL FINANCIER

Présentation, critères d'attribution des affaires, conflits éventuels, l'indispensable rôle de l'avocat.

Madame Eliane HOULETTE, Procureur National

Monsieur Robert GELLI, Ancien Procureur de NIMES et de NANTERRE, Directeur des affaires criminelles et des grâces

7H de formation validées

TARIF : 490 € TTC (SOIT 588 € HT) – ELEVE AVOCAT : 180 € TTC

POSSIBILITE DE PRISE EN CHARGE PARTIELLE PAR LE FIF-PL*

* Une prise en charge individuelle est possible si elle parvient au FIF PL au plus tard le jour de la tenue du colloque
FIF PL 104 rue de Miromesnil 75384 PARIS CEDEX 08 – Tel : 01.55.80.50.00 / Fax : 01.55.80.50.29 / www.fifpl.fr

Institut de Défense Pénale – Organisme de formation n° 93 13 11 458 13

N° SIRET : 453 944 381 00012 N° TVA Intracommunautaire FR06453944381

BULLETIN D'INSCRIPTION A IMPRIMER ET A RETOURNER PAR COURRIER A L'IDP AU PLUS TARD LE 8 DECEMBRE 2014

L'AVOCAT AU CŒUR DES AFFAIRES – 13 DECEMBRE 2014 – PARIS

Nom : Prénom :
Cabinet : Barreau :

Adresse :

Tel : Fax : e-mail :

participera au séminaire de formation du Samedi 13 Décembre 2014 à 8h30
règle la somme de 588,00 € TTC (490,00 € HT) à l'ordre de l'Institut de Défense Pénale
règle la somme de 180,00 € TTC (élève avocat) à l'ordre de l'Institut de Défense Pénale

CONDITIONS D'ANNULATION : pour toute annulation postérieure au 9 septembre 2014, les frais seront de 120,00 € TTC soit 100,00 € HT.